

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **8 février 2022 à 19:30** par vidéoconférence, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand et Stéphane Dufour, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2022-02-062

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Avis de motion – Règlement 1418-172 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Ratio de cases de stationnement dans la zone C-346)
- 19.2 Premier projet de Règlement 1418-172 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Ratio de cases de stationnement dans la zone C-346)
- 19.3 Second projet de Règlement 1418-166 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Agrandissement de la zone H-106 à même une partie de la zone H-194)
- 19.4 Second projet de Règlement 1418-167 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Stationnement de véhicules lourds en zone résidentielle)
- 19.5 Second projet de Règlement 1418-168 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Modification des dispositions spéciales, aires de stationnement – Zone H-745)
- 19.6 Déclaration de conformité – Dossier 7210-2022-001 – Réfection de chaussée – 54^e Avenue Ouest – Prolongation du réseau d'égout pluvial

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-063

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2022 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **18 janvier 2022** et de la séance extraordinaire du **25 janvier 2022** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-064

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **1^{er} février 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-02-065

RÈGLEMENT 1417-22

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-22 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme**, de façon à REMPLACER la tarification des permis et certificats.

AVIS DE MOTION...
2022-02-066

RÈGLEMENT 1418-169

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-169 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de REVOIR les usages et les normes dans la zone C-252 (Seigneurie Ouest).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2022-02-067

RÈGLEMENT 1596-1

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1596-1 modifiant le Règlement 1596 fixant le traitement des élus municipaux**.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1596-1 modifiant le Règlement 1596 fixant le traitement des élus municipaux**.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1596-1

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Monsieur Stéphane Bertrand présente le projet de Règlement 1596-1.

AVIS DE MOTION...
2022-02-068

RÈGLEMENT 1650

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1650 décrétant les règles de dégrèvement pour les immeubles non résidentiels**.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1650 décrétant les règles de dégrèvement pour les immeubles non résidentiels**.

RÉSOLUTION...
2022-02-069

DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-05232
14, 66^E AVENUE EST
(HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE)

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction de deux habitations unifamiliales isolées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 14, 66^e Avenue Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-070

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 18 JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **18 janvier 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-071

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00215
BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT
(LARGEUR DE LA ZONE TAMPON)
1126, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 271 176)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-01-06.1** du 18 janvier 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **2 271 176** du Cadastre du Québec (*1126, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une zone tampon d'une largeur de 3,80 mètres**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit que dans le cas d'un terrain ayant 45 mètres et plus de profondeur, la zone tampon doit avoir une largeur minimale de 6 mètres, et ce, à la condition suivante :

- Que les usages exercés dans le bâtiment principal soient de la classe C2-02, services professionnels, techniques et d'affaires.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT OU EN PERSONNE PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-072

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00001
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE
(SAILLIE D'UN MUR EN PORTE-À-FAUX)
15, RUE GEORGES-DOR
(LOT 2 656 615)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-01-06.2** du 18 janvier 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **2 656 615** du Cadastre du Québec (*15, rue Georges-Dor*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une saillie d'un mur en porte-à-faux de 0,90 mètre**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'un mur en porte-à-faux ne doit pas faire saillie de plus de 0,6 mètre.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT OU EN PERSONNE PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-073

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - DEMANDES 2021-00245, 2021-00243, 2021-00244, 2021-00242, 2021-00239, 2021-00238, 2021-00246, 2021-00241, 2021-00240, 2021-00247 ET 2021-00248

ATTENDU les recommandations du 18 janvier 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2021-00245 **101 à 109, rue Carmelle-Boutin**
Nouvelle construction - Habitation multifamiliale juxtaposée
Recommandation **C.C.U. 22-01-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2021-00243 **1, rue de Montjay**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 22-01-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2021-00244 **3, rue de Montjay**

	Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-01-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2021-00242	4, rue de Montjay Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-01-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2021-00239	1356, boulevard du Curé-Labelle Aniforme Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2021-00238	121, rue Gaston-Dumoulin, local 101 Soudure JSJ Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2021-00246	340, rue Legault Toitures V. Perreault Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2021-00241	9, boulevard de la Seigneurie Est Boutique C Pour Elle Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2021-00240	280, boulevard de la Seigneurie Ouest, local A Via Capitale Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2021-00247	360, boulevard de la Seigneurie Ouest, local 102 Vagues de Paris Enseignes détachée et murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2021-00248	305, boulevard de la Seigneurie Ouest Banque Nationale Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-01-05.11 et plans (Annexe K)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets 2021-00245, 2021-00243, 2021-00244, 2021-00242, 2021-00239, 2021-00238, 2021-00246, 2021-00241, 2021-00240, 2021-00247 et 2021-00248 sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à K »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-074

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-22

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que *le Projet de règlement 1417-22 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-075

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
AU POSTE D'ACHETEUR
SERVICE DES FINANCES

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Lindsay Zedouar** au poste permanent d'« *Acheteur* » au Service des finances, rétroactivement au 7 février 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-076

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2021 AU 15 JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 décembre 2021 au 15 janvier 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-077

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE
EMPLOYÉ N^o 101259

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'ordonner la fin d'emploi administrative de l'employé no. 101259, et ce, rétroactivement au 4 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-078

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-079 P
ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES UTILITAIRES
NEUFS DE TYPE POLICIER

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **JACQUES OLIVIER FORD INC.** pour l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires neufs de type policier, au montant total de **121 290,58 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-079

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-115 P
TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE
ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2022, au montant total de **69 847,31 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-080

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-118 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET
ANIMATION DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES
ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2022, au montant de **300 035,89 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-740-30-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-081

APPROBATION – RÈGLEMENT 1169-2

ATTENDU QU'en date du 18 janvier 2022, le *Projet de règlement 1169-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur David Malenfant que le *Règlement 1169-2 modifiant le Règlement 1169 établissant une tarification lors du dépôt d'une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-082

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-21

ATTENDU QU'en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1417-21*;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation sur le *Projet de règlement 1417-21* a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur David Malenfant que *le Règlement 1417-21 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-02-083**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1636-1

ATTENDU QU'en date du 18 janvier 2022, le *Projet de règlement 1636-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray que *le Règlement 1636-1 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-02-084**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1637-1

ATTENDU QU'en date du 18 janvier 2022, le *Projet de règlement 1637-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que *le Règlement 1637-1 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-02-085**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1649

ATTENDU QU'en date du 18 janvier 2022, le *Projet de règlement 1649* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel que *le Règlement 1649 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-086

NOMINATION - COMITÉS INTERNES
ET AUTRES ORGANISMES

ATTENDU les différentes nominations effectuées par les résolutions 2021-11-643 et 2021-12-710;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville, par sa résolution 2022-01-26 adoptée le 26 janvier 2022, nommait M. Francis Allaire comme délégué au conseil d'administration du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour les années 2022 et 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de nommer **M. Francis Allaire** comme délégué au conseil d'administration du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), à compter du 27 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-087

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice générale adjointe – Administration et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02.110.00.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-088

OCTROI D'UNE SUBVENTION
MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE
FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
1177, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accorder à la **Maison des jeunes de Blainville** une subvention de **5 008,14 \$** correspondant aux frais d'électricité assumés par l'organisme pour la période de **novembre 2020 à novembre 2021**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-131-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-089

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE
LOT 6 489 193
RUE DU BLAINVILLIER
MADAME CHLOÉ JARRY ET
MONSIEUR SÉBASTIEN PELLETIER

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'entériner la promesse de vente de **Chloé Jarry** et **Sébastien Pelletier**, acceptée de façon préliminaire par le directeur des Services juridiques et greffier, pour et au nom de la Ville, et d'autoriser ainsi l'acquisition du lot **6 489 193** du Cadastre du Québec, d'une superficie de 11,4 mètres carrés, pour le prix de **1 570,13 \$, plus les taxes applicables** et selon les termes et conditions apparaissant à ladite promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1613*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-090

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE
LOT 6 489 194
RUE DU BLAINVILLIER
MADAME LOUISE CÔTÉ ET
MONSIEUR DANIEL CÔTÉ

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'entériner la promesse de vente de **Louise Côté** et **Daniel Côté**, acceptée de façon préliminaire par le directeur des Services juridiques et greffier, pour et au nom de la Ville, et d'autoriser ainsi l'acquisition du lot **6 489 194** du Cadastre du Québec, d'une superficie de 15,8 mètres carrés, pour le prix de **2 186,13 \$, plus les taxes applicables** et selon les termes et conditions apparaissant à ladite promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1613*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-091

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE
SAINTE-FAMILLE - STATIONNEMENT

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et La Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille le 3 février 2020 et modifiée par la suite;

ATTENDU QUE cette entente comportait un volet d'aide à la communauté et de soutien aux personnes défavorisées ou en difficultés, lequel volet sera maintenant traité par le *Centre Alimenter l'Espoir de Blainville* via une subvention accordée par la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le protocole d'entente existant avec la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille et de le remplacer par un nouveau qui ne vise que l'utilisation du stationnement de la Fabrique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille, pour l'utilisation du stationnement situé au 1015, boulevard du Curé-Labelle, pour les années 2022 à 2026, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-092

MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT
9399-6825 QUÉBEC INC.
PARTIE DU LOT 6 357 328
RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-07-400, adoptée le 6 juillet 2021, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.**, et autorisait la vente d'une partie du lot 6 357 328 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie approximative de 4 058,4 mètres carrés (maintenant connue comme étant le lot 6 465 393);

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-10-576, adoptée le 5 octobre 2021, le conseil accordait à la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.**, une période supplémentaire pour effectuer sa vérification diligente, soit jusqu'au 30 janvier 2022;

ATTENDU QU'en date du 25 janvier 2022, la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un autre délai supplémentaire de vérification diligente serait requis pour l'immeuble en raison des délais causés par le manque de disponibilités des professionnels et afin d'avoir tous les éléments en main pour aller de l'avant avec l'acquisition de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Ville a un intérêt à ce qu'une période supplémentaire de vérification diligente soit accordée à l'Acheteur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accorde à la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.** une période supplémentaire pour effectuer sa vérification diligente, soit jusqu'au **18 mars 2022**.

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-093

MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESTINATION MB15
LOTS 5 352 501, 5 734 078, 5 971 152 À 5 971 154
ET 5 971 149 À 5 971 151
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a vendu à **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESTINATION MB15**, par acte notarié signé le 18 novembre 2020, lequel a été publié au registre foncier des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes sous le numéro 25 862 362, les lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 152 à 5 971 154 et 5 971 149 à 5 971 151 du cadastre du Québec (ci-après « Acte de vente »);

ATTENDU QUE l'Acte de vente contient une obligation de construire obligeant l'acheteur, la **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESTINATION MB15**, à développer l'immeuble vendu selon des caractéristiques et des délais établis;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier certaines caractéristiques et délais de l'Acte de vente par suite de la présentation du projet de développement au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE toutes les autres obligations prévues à l'Acte de vente demeurent inchangées et que la présente résolution n'aura d'effet que si l'acheteur consent aux modifications telles qu'établies par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'apporter les modifications suivantes à l'entente existante entre la Ville et **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

DESTINATION MB15, suite à la vente à cette entreprise des lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 152 à 5 971 154 et 5 971 149 à 5 971 151 du Cadastre du Québec (boulevard Michèle-Bohec), savoir :

- **REEMPLACER** le délai de « douze (12) mois après la signature de l'acte de vente » prévu à l'article 9.3 de l'Acte de vente par le délai suivant « au plus tard le 31 décembre 2022 »;
- **REEMPLACER** l'article 9.1 par le suivant :
« L'Acheteur s'engage à développer sur l'Immeuble, au plus tard soixante (60) mois après la signature de l'acte de vente, un projet intégré regroupant des espaces commerciaux de plus ou moins quinze mille pieds carrés (15 000 p.c.), des espaces à bureaux de plus ou moins cinquante mille pieds carrés (50 000 p.c.), un hôtel d'environ cent (100) chambres et au maximum deux cent soixante-six (266) unités résidentielles séparées en deux groupements d'au maximum cent trente-trois (133) unités chacun et d'une valeur à terme d'au moins CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000,00\$) selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date. Pour les fins du présent article les termes « plus ou moins » ou « environ » signifient une variation ne pouvant dépasser dix pourcent (10%). »;
- **QUE** toutes les autres dispositions ou obligations de l'Acte de vente demeurent inchangées;
- **D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en absence, la greffière adjointe à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-094

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de janvier 2022 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-095

ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION, INSTALLATION ET CONFIGURATION
D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE
POUR DEUX INTERSECTIONS ROUTIÈRES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **SOLIST SÉCURITÉ INC.** pour l'achat de quatre (4) caméras de surveillance et de toutes les composantes requises pour l'installation et la configuration du système de vidéosurveillance pour deux intersections routières, incluant l'entretien et support pour une période de 3 ans, au montant total de **26 260,64 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-096

DÉLÉGATION D'UNE REPRÉSENTANTE
À LA TABLE ACTION CULTURE ET PATRIMOINE
DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET D'UN
REPRÉSENTANT AU COMITÉ AD HOC MIXTE
EN PATRIMOINE IMMOBILIER

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de déléguer Madame Stéphanie Lachaine, directrice adjointe, secteur culturel, du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, comme représentante en culture de la Ville de Blainville sur la Table action culture et patrimoine de la MRC Thérèse-De Blainville et de déléguer Monsieur Martin Rodgers, responsable en loisir, comme représentant au comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-02-097**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DIVERSES RUES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUT DE ZONES « STATIONNEMENT INTERDIT »

54^e Avenue Est (Croquis 2022-01)

- Sur une distance de +/- 10 mètres avant l'accès au stationnement souterrain de l'immeuble situé au 61.

Rue Chartrand (Croquis 2022-03)

- Sur une distance d'une case de stationnement (+/- 6,5 mètres) à partir de la limite sud de la propriété située au 371.

104 Avenue Est (Croquis 2022-04)

- Sur une distance de +/- 18 mètres à partir de la rue Maurice-Cullen.

Boulevard Michèle-Bohec (Croquis 2022-05)

- Sur une distance de +/- 60 mètres du côté est de la rue à partir du 1350
- Sur une distance de +/- 80 mètres du côté ouest de la rue face au 1305.

Rue de Caplan (Croquis 2022-06)

- Sur une distance de +/- 25 mètres à partir de l'entrée de stationnement du 138.

RETRAIT DE ZONES « STATIONNEMENT INTERDIT »

54^e Avenue Est (Croquis 2022-01)

- Retrait de la signalisation « Stationnement interdit, 7 h – 9 h, mardi, jeudi » du côté sud de la rue entre les rues Gaëtan-Mailhiot et Hubert-Aquin;
- Retrait de la signalisation « Stationnement interdit, 7 h – 9 h, lundi, mercredi » du côté nord de la rue entre les rues Gaëtan-Mailhiot et Hubert-Aquin.

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

Rue Paul-Mainguy (Croquis 2022-02)

- A-PAMA0-09 : À l'intersection de la rue des Cailles, face au 56, en direction nord;
- A-PAMA0-10 : À l'intersection de la rue des Cailles, face au 58, en direction sud.

Rue Richard (Croquis 2022-07)

- A-RICH0-04 : À l'intersection de la rue des Alouettes, face au 1268, en direction ouest;
- A-RICH0-05 : À l'intersection de la rue des Alouettes, face au 1273, en direction est.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-098

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-013 P
TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES
ET DE TROTTOIRS, INCLUANT LA RÉPARATION
DE GAZON ET DE PAVÉS UNIS
ANNÉE 2022

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-04-206** adoptée le 14 avril 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs, incluant la réparation de gazon et de pavés unis pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *dernière* » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs, incluant la réparation de gazon et de pavés unis pour l'année 2022, au montant de **212 986,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier le montant de **161 869,49 \$** à même le poste budgétaire 02.322.00.521 et le montant **51 116,68 \$** à même les fonds prévus au *Règlement 1609*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-02-099

RÈGLEMENT 1418-172

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-172 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de RETIRER dans la zone C-346 le ratio spécifique de cases de stationnement pour la classe Habitation 3.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

RÉSOLUTION...
2022-02-100

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-172 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Premier projet de règlement 1418-172 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-101

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-166 P2

ATTENDU QU'en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-166 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Second projet de règlement 1418-166 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-102

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-167 P2

ATTENDU QU'en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-167 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur David Malenfant que le *Second projet de règlement 1418-167 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-103

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-168 P2

ATTENDU QU'en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-168 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que le *Second projet de règlement 1418-168 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-02-104

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
DOSSIER 7210-2022-001
RÉFECTION DE CHAUSSÉE
54^E AVENUE OUEST
PROLONGATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection du pavage de la 54e Avenue Ouest, le réseau d'égout pluvial doit être prolongé dans la section située entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue Viateur-Raymond afin d'améliorer le drainage qui est déficient;

ATTENDU QUE ces travaux requièrent l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sous la forme d'une déclaration de conformité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire :

- **D'AUTORISER** le Service du génie à déposer une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville, dans le cadre des travaux de prolongation du réseau d'égout pluvial de la 54^e avenue Ouest;
- **DE CONFIRMER** que le Service du génie émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances à émettre un chèque couvrant les frais d'analyse du MELCC au montant de 600 \$, et de puiser cette somme à même le Règlement 1645;
- **DE CONFIRMER** l'engagement de la Ville à mettre en place un programme d'entretien pour l'unité de traitement qualitative des eaux pluviales en vertu des recommandations du fabricant, en plus de compiler l'information associée aux entretiens dans un registre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2022-02-105

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER